

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 24 novembre 2022

Le jeudi 24 novembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice DUFOUR, Maire, sur convocation du Maire en date du 18/11/2022 par voie dématérialisée exception faite de Mme COFFLARD Catherine, MM BERENGER Albert et LECLERC Jean-Pierre
Présents : DUFOUR Patrice, PELLEIEUX Noémie, BETOURNE Sylvain, COFFLARD Christian, LECLERC Jean-Pierre, BERENGER Albert, COFFLARD Catherine, MASSE Magalie, PHILIPPET Norbert, HALATRE Erick, GENTIEN Nicolas,

Absents excusés : DIADO LAMBERT ETENNA Ella (pouvoir à HALATRE Erick), DO ROSARIO MAYER Anne, LEBLOND Sandrine (pouvoir à DUFOUR Patrice)

Secrétaire : PELLEIEUX Noémie

Monsieur le Maire demande à supprimer le point n°6 de l'ordre du jour concernant l'installation de panneau d'affichage dynamique LED, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A la demande de M.Philippet, un point sera fait sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire

PV du 13 septembre 2022 - Vote : abstention 2 (M.HALATRE, Mme DIADO LAMBERT ETENNA pouvoir à HALATRE)

Projets et études 2023

1. Sobriété énergétique

– Eclairage public

Suite à une réunion avec le Syndicat Electrique de l'Oise (SE60) et l'état des lieux effectué par leur soin sur l'éclairage public, un plan des luminaires à changer a été réalisé.

Il reste à remplacer 124 lanternes, 2 projecteurs pour l'église, 1 pose d'horloge astronomique et 1 armoire.

Sur 2023, l'opération peut être financée à 80%.

Le coût à la charge de la commune est estimé à 26000.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'opération

Monsieur le Maire propose une coupure de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 afin de diminuer la consommation d'énergie.

Après discussion, le Conseil Municipal valide une coupure de l'éclairage public de 23h00 à 4h00.

Monsieur le Maire répond à une question de M.Halatre concernant l'éclairage des abris bus qui sont éclairés toute la nuit. La gestion de ceux-ci incombe au Conseil Départemental mais sont branchés sur l'éclairage public de la commune. Ils suivront donc les mêmes horaires d'extinction. M.Halatre demande si il y a possibilité d'installer un détecteur de présence. Monsieur le Maire posera la question au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal décide de réduire les illuminations de Noël. 3 sujets seront posés : entrée rue de Gisors, Ecole des Fontainettes et église.

– Isolation énergétique des bâtiments

Monsieur le Maire propose de faire effectuer un audit dans chaque bâtiment pour connaître les économies qui pourraient être effectuées en réalisant divers travaux (isolations, changement d' huisserie, chauffage...), L'audit peut être réalisé par le SE 60 pour les bâtiments publics (écoles, bibliothèque, mairie, salle des fêtes, salle de musique...).

Pour l'audit dans les logements communaux, un contact sera pris avec le GUH (Guichet Unique de l'Habitat).

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La décision sur la location du logement situé au-dessus de la maternelle sera prise ultérieurement en fonction du coût de sa réhabilitation.

2. Construction de vestiaires et aménagement d'un terrain d'entraînement pour le football

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le club de football compte 192 licenciés répartis sur toutes catégories d'âge.

Le terrain principal est situé au 4 vents, la majeure partie des entrainements s'effectue sur le terrain de la CCPB au collège. Le temps d'entraînement est de 14h30 du lundi au vendredi sur ce terrain et 2h30 sur celui des 4 vents pour les plus petits car plus de créneaux disponibles sur celui des Fontainettes. Le temps de matchs est de 5h00 au collège le samedi et de 9h30 sur celui des 4 vents le samedi et dimanche.

L'équipe première évolue en D2, une montée en catégorie supérieure serait impossible car les vestiaires ne sont pas aux normes et le vestiaire arbitre est vétuste (limite insalubre).

Monsieur le Maire propose la construction de vestiaires et informe le Conseil Municipal que ce type d'investissement peut être subventionné jusqu'à 80% (Département, Etat, Région, Fédération Française de Football).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet.

3. Eaux pluviales Grande Rue – rapport CAUE / ADOPTA

Monsieur le Maire, suite au rapport du CAUE (Cabinet d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) et de l'ADOPTA (association pour le Développement Opérationnel et de la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales), rappelle la problématique de l'écoulement des eaux pluviales Grande Rue qui est le point bas du secteur. Monsieur le Maire dit qu'il est préconisé de travailler en amont de cette rue afin de limiter les ruissellements (rue de la Landelle, Grande rue, rue de la Vallée, chemin d'Auneuil). M.Halatre dit aussi qu'il faut aménager la ravine afin d'éviter les débordements dans la propriété du 23 Grande rue. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut faire appel à des organismes compétents (CAUE et ADOPTA) et propose d'adhérer à ceux-ci en 2023. L'adhésion pour chacun est de 300.00€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. Aménagement RD 109

Suite au rapport établi par Ingénierie Conseil et les conseils de l'ADTO, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour effectuer des travaux sur la RD 109, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département est nécessaire. Mais avant, une étude est à réaliser par un architecte de la route. Un plan topographique, un diagnostic HAP (Hydrocarbure, Aromatique, Polycyclique) et un hydrocurage des réseaux avec passage des caméras seront nécessaires. Les préconisations de la commission ayant travaillé sur ce projet ne sont pas suffisantes. Le Conseil Municipal devra établir un ordre de priorité des aménagements à réaliser.

5. Aménagement paysager de la cour de l'école du centre

La partie en béton lavé se soulève « à cause » des racines des arbres. Monsieur le Maire propose un aménagement plus naturel autour des arbres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de travailler sur ce projet.

Propositions du CCAS

6. Bons de chauffage et d'alimentation

Monsieur le Maire propose l'attribution des bons de chauffage et d'alimentation aux **retraités de 62 ans et plus** et aux **invalides dépendants**

Monsieur le Maire rappelle les conditions pour en bénéficier et propose une augmentation de 50.00€ sur chaque bon. En ce qui concerne **les retraités**, cette attribution dépend des ressources (ligne : pensions, retraites, rentes)

Un bon de 250.00€ :

- aux personnes seules dont les pensions ne dépassent pas 12 800.00€
- aux couples dont les pensions ne dépassent pas 15 300.00€

Un bon de 200.00€ :

- aux personnes seules dont les pensions sont comprises entre 12 800.00€ et 14 300.00€
- aux couples dont les pensions sont comprises entre 15 300.00€ et 16 300.00€

Un bon supplémentaire de 350.00€ est attribué aux personnes dont les pensions sont inférieures à 5 300.00€

Un bon supplémentaire de 300.00€ est attribué aux personnes dont les pensions sont comprises entre 5300.00€ et 9 300.00€

En ce qui concerne les invalides de moins de 62 ans, cette attribution n'est accordée qu'aux adultes handicapés **dépendants**. Fournir la photocopie de la carte d'invalidité.

Le montant du bon est de 200.00€.

L'attribution se fera au vu de **l'avis d'impôt 2022 sur les revenus de l'année 2021**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

- L'attribution des bons de chauffage et d'alimentation pour les retraités de 62 ans et plus et aux invalides dépendants
- L'augmentation de 50.00€ sur chaque bon.
- Les bons seront à retirer chez les commerçants suivants : Boucherie Boyeldieu, boucherie Marie, Boulangerie Bernardin, Carrefour contact, Cocci market, Gamm vert, Josseaume, Torchy

7. Repas des aînés

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de participation au repas des aînés qui se déroulera **le samedi 17 décembre à la salle des quatre vents** : âge, participation financière.

Monsieur le Maire **propose**

- d'inviter gracieusement les administrés de 62 ans et plus, les conseillers municipaux, les agents communaux
- de demander une participation financière au conjoint n'ayant pas 62 ans, aux conjoints des élus et des agents.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide**

De fixer l'âge de participation à 62 ans (unanimité)

D'inviter gracieusement :

- les administrés de 62 ans et plus (unanimité),
- les élus (3 contre la gratuité : Halatre, Philippet, Diado Lambert Etenna pouvoir à Halatre)
- les agents communaux (unanimité)
- les présidents d'association (2 abstention : Halatre, Diado Lambert Etenna pouvoir à Halatre)

De demander une participation de 30.00€ aux conjoints :

- n'ayant pas 62 ans
 - des élus
 - des agents communaux
 - des présidents d'association
- } (accord à l'unanimité)

8. Bons restos du cœur

Lors de la réunion du CCAS du 02 novembre 2022, proposition de Monsieur HALATRE de verser une subvention exceptionnelle de 300.00 € aux Restos du cœur.

Les responsables du Restos du cœur préféreraient un bon à prendre à Intermarché Goincourt.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité :

- **D'attribuer** un bon de 150.00€ aux restos du cœur à prendre à Intermarché Goincourt

9. Point sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la CCPB lui a confirmé que celle-ci était prête à financer la construction de la Maison de Santé et qu'elle était dans l'attente du feu vert des médecins.

